Compte rendu de séance Séance du 13 Décembre 2022

L' an 2022 et le 13 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie sous la présidence de LION Sandrine Maire

<u>Présents</u>: Mme LION Sandrine, Mme TRICHET Louisette, M. LAURENT Fabien, M. DUVIC Patrick, M. MONS Jean-Pierre, M. PONCHANT Michel, Mme HUAULT Sylvie, Mme PERCHERON Martine, M. GALLE Benoit, Mme REBEILLEAU Maryline, Mme ALCIDE Marie-Jeanne, M. PICHOT Michel, Mme DESCAMPS Claire, M. CHARRIER Stéphane, Mme SAUDE Tatiana

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHEVREUX Carole à Mr DUVIC Patrick, M. DEBROU Frédéric à Mme ALCIDE Marie-Jeanne, M. ALIX Denis à M. PICHOT Michel, Mme DELARUE Laure à Mme TRICHET Louisette

Secrétaires : Mmes ALCIDE Marie-Jeanne et SAUDE Tatiana

Approbation à l'unanimité du dernier compte rendu du conseil municipal.

1) Subventions à mandater au 1er trimestre 2023

Madame le Maire, expose qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le versement des subventions aux associations dès le 1er trimestre 2023, à savoir :

Association familles rurales 1er trimestre 2023, divers Le montant sera repris en détail lors du vote des subventions du budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à régler les subventions du 1er trimestre 2023.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2) Redevance d'occupation du domaine public - Orange

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi de réglementation des télécommunications et notamment en application des articles R20-45 à R20-54 du code des postes et communications électroniques, la commune est en droit de percevoir une redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages d'ORANGE.

Cette redevance annuelle s'établit pour l'année 2022, sur la fiche de l'état du patrimoine 2021 arrêté au 31/12/2021 .

PATRIMOINE TOTAL comptabilisé au : 31/12/2021

Pour la RODP 2022

réf: LRT/PV/2022/49400/Mairie de Fontevraud L'Abbaye

Patrimoine total hors emprise du domaine autoroutier								
Liste des communes	Artère aérienne (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m ²)			Pylône	Antenne
		Conduite	Câble enterré	Cabine	Armoire	Borne haut -débit	(m²)	(m²)
FONTEVRAUD L'ABBAYE	8,057	35,207	0,000	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Sous total	8,057	35,207	0,000	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Total	8,057	35,	207		1,00	,	0,00	0,00

Type d'implantation	Patrimoine	Montant de base 2006	Montant Actualisé	
Artères aériennes	8,057	40,000	56,85	458,04 €
Artères en sous-sol	35,207	30,000	42,64	1 501,23 €
Emprise au sol	1,000	20,000	28,43	28,43 €
**************************************				1 987,70 €

Indice 2021

1,37633

TOTAL REDEVANCE 2022

1 987,70 €

Date: 24/11/2022

Après en avoir délibéré,

- Approuve le montant de la redevance pour un montant de 1 987,70 € pour l'année 2022.
- Charge Madame le Maire de procéder au recouvrement de cette recette auprès d'Orange.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

3) Convention technique et financière de coopération de l'atlas de la biodiversité communale de Montsoreau et Fontevraud l'Abbaye

Vu la délibération du Bureau du Syndicat mixte du PNR LAT naturel régional Loire-Anjou-Touraine du 26 août 2020 relative au Territoire Engagé pour la Nature (TEN) de la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire,

Vu la candidature conjointe des communes de Montsoreau et Fontevraud l'Abbaye pour la mise en œuvre d'un Atlas de Biodiversité Communale sur leur territoire adressé au PNR LAT naturel régional Loire-Anjou-Touraine le 1er avril 2021 dans le cadre du programme Territoire Engagé pour la Nature de l'Agglomération de Saumur Val de Loire,

Vu la délibération du Bureau du Syndicat mixte du PNR LAT naturel régional Loire-Anjou-Touraine du 26 mai 2021 validant le principe des candidatures des communes de Montsoreau et Fontevraud l'Abbaye pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale sur leur territoire dans le cadre du programme Territoire Engagé pour la Nature de l'Agglomération de Saumur Val de Loire,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Montsoreau du 10 janvier 2022 validant le principe de la mise en œuvre d'un Atlas de la Biodiversité Communale sur son territoire en considérant le PNR LAT Naturel régional Loire-Anjou-Touraine comme structure relais,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye du 25 janvier 2022 validant le principe de la mise en œuvre d'un Atlas de la Biodiversité Communale sur son territoire en considérant le PNR LAT Naturel régional Loire-Anjou-Touraine comme structure relais.

Vu la délibération du Bureau du Syndicat mixte du PNR LAT naturel régional Loire-Anjou-Touraine du 23 mars 2022 validant la candidature du PNR LAT à l'appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité pour l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale à Montsoreau et Fontevraud l'Abbaye,

Vu le Contrat Nature 2050 mis en place par la Région dans le cadre du programme Territoire Engagé pour la Nature,

Vu l'avis favorable de l'Office Français de la Biodiversité suite à l'appel à projet national "Atlas de la Biodiversité Communale" de 2022.

Madame le Maire présente cette convention qui précise les modalités de coopération entre le PNR LAT et les communes de Montsoreau et Fontevraud l'Abbaye pour la mise en œuvre d'un Atlas de la Biodiversité Communale sur leur territoire.

Conformément aux engagements exprimés lors de la préfiguration du projet une participation financière des deux communes est intégrée au budget relatif à la mise en œuvre de l'ABC. Celle-ci représente 20 % du montant éligible du projet soit 7 073,80 €, selon une répartition paritaire de 10 % chacune soit 3 536,90 € par commune.

La commune de Fontevraud l'Abbaye versera 50 % de la participation soit 1 768,45 € à compter de la signature de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE cette convention
- AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention et tous documents y afférents
- Cette dépense sera constatée au compte 65548

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

4) Demande de subvention DSIL - Groupe Scolaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au projet de rénovation énergétique du groupe scolaire sur la commune de Fontevraud l'Abbaye, un dossier peut être déposé auprès de la Sous-Préfecture dans le cadre DSIL

Le plan de financement est le suivant :

RECETTES		DEPENSES	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT HT
SUBVENTION DSIL 45%	419 913,00 €	Maîtrise d'Œuvre	119 490,00 €
Subvention SIEML	208 459,00 €	Contrôle technique + SPS	20 000,00 €
Subvention Fonds Vert	78 855,00 €	Travaux	793 650,00 €
Subvention Région	39 285,00 €		
Autofinancement	186 628,00 €		
TOTAL RECETTES	933 140,00 €	TOTAL DEPENSES	933 140,00 €

Le taux de subvention demandé sera de 45 % de 933 140,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la demande de subvention
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

5) Demande de Subvention DETR - Murs du Cimetière

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des travaux urgents à effectuer sont :

- le mur au niveau de l'entrée du cimetière, où il y a nécessité d'abattre un if dont les racines poussent le mur de soutènement de la chaussée
 - ainsi que le mur du carré des enfants.

Le coût estimé de l'élagage de l'arbre et la restauration et renforcement des murs est de 45 962,51 € HT

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer auprès de la Sous-Préfecture une demande de subvention DETR avec un taux allant à 35 %.

Soit un plan de financement comme suit :

RECETTES		DEPENSES			
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT HT		
SUBVENTION DERT 35%	16 086,88 €	Elagage de l'arbre	10 000,00 €		
Subvention département	20 683,13 €	Mis en sécurité et réhabilitation des murs	24 962,51 €		
autofinancement	9 192,50 €	reprise d'enrobé	11 000,00 €		
TOTAL RECETTES	45 962,51 €	TOTAL DEPENSES	45 962,51 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la demande de subvention DETR au taux de 35 %.
- Autorise madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

6) Demande de subvention DETR - Equipements sportifs

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au projet d'aménagement d'équipements sportifs sur la commune de Fontevraud l'Abbaye, un dossier peut être déposé auprès de la Sous-Préfecture pour un dossier DETR.

Le coût est estimé à environ 110 573,82 € HT.

Ce projet peut être accompagné à hauteur de 20 % du coût HT.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Montant HT	Financement	Montant
Création d'un parcours sportif pour enfants	21 213,82 €	ANS : Programme des équipements sportifs de proximité - 40 %	44 229,53 €
		Département 20 %	22 114,76 €
Equipement d'agrès pour tout âge	41 625,00 €	DETR 20 %	22 114,76 €
City Stade	47 735,00 €	Autofinancement	22 114,77 €
Total des dépenses	110 573,82 €	Total du financement	110 573,82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la demande de subvention
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents concernant ce dossier

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

7) Demande de subvention DETR - Equipement pour entretien voirie et chemins pédestres

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'acquisition d'un équipement pour l'entretien des chemins de randonnée pédestre est indispensable et seul un tracteur peut accéder et faire l'entretien de ces chemins pratiqués par de nombreux randonneurs.

Cette acquisition peut être accompagner par une demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture pour un taux allant jusqu'à 35 % du montant HT soit 74 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Montant HT	Financement	Montant
Acquisition de l'équipement : Tracteur spécialisé	74 000,00	€ DETR 35%	25 900,00 €
		Département 20 %	14 800,00 €
		Autofinancement	33 300,00 €
Total des dépenses	74 000,00	€ Total du financement	74 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la demande de subvention
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

8) Demande de subvention Fonds Vert - Groupe scolaire

Madame le Maire informe qu'à partir de janvier 2023 la commune pourra demander une subvention pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

Le fonds vert est né de la volonté de l'Etat de lutte contre la crise climatique et contre l'effondrement de la biodiversité en soutenant les projets portés par les collectivités.

Une des trois thématiques est "le renforcement de la performance environnementale" notamment avec la rénovation énergétique des bâtiments publics.

La commune de Fontevraud l'Abbaye avec le projet groupe scolaire s'inscrit dans cette thématique.

C'est dans ce but que Madame le Maire propose de demander une subvention "Fonds Vert" pour un taux de 8,45 % soit un montant de 78 855,00 € pour des dépenses subventionnables de 933 140,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la demande de subvention
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

9) Demande de Subvention Région - Groupe Scolaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 23 mars 2021, il a été voté la demande de subvention auprès de la région au taux de 40 % sur des dépenses subventionnables de 139 061,00 € HT.

Suite au diagnostic établi par le SIEML, les bâtiments scolaires auraient des travaux plus important et suite au passage de l'architecte du patrimoine le coût de changement des menuiseries serait multiplier par 3.

Soit un coût total des travaux pour une rénovation énergétique optimale de 933 140 € HT.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander à la Région de réviser la demande de subvention avec des dépenses subventionnables de 933 140,00 € HT au lieu de 139 061,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la demande de révision de la demande de subvention
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

10) DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS - MURS DU CIMETIERE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des travaux urgents à effectuer sont :

- le mur au niveau de l'entrée du cimetière, où il y a nécessité d'abattre un if dont les racines poussent le mur de soutènement de la chaussée
 - ainsi que le mur du carré des enfants.

Le coût estimé de l'élagage de l'arbre et la restauration et renforcement des murs est de 45 962,51 € HT

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer auprès du département une demande de subvention Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (dit Fonds Barnier) avec un taux allant à 45 %.

Soit un plan de financement comme suit :

RECETTES	<u> </u>	DEPENSES	3
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT HT
SUBVENTION DERT 35%	16 086,88 €	Elagage de l'arbre	10 000,00 €
Subvention département	20 683,13 €	Mis en sécurité et réhabilitation des murs	24 962,51 €
autofinancement	9 192,50 €	reprise d'enrobé	15 000,00 €
TOTAL RECETTES	45 962,51 €	TOTAL DEPENSES	45 962,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la demande de subvention Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (dit Fonds Barnier) avec un taux de 45 %.
- Autorise madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

11) Demande de subvention au département "soutien à l'investissement" - Equipements d'entretien des chemins pédestres

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'acquisition d'un équipement pour l'entretien des chemins de randonnée pédestre est indispensable et seul un tracteur peut accéder et faire l'entretien de ces chemins pratiqués par de nombreux randonneurs.

Cette acquisition peut être accompagner par une demande de subvention auprès du département dans le cadre du soutien à l'investissement pour un taux allant jusqu'à 20 % du montant HT soit 74 000 €. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Montant HT	Financement	Montant
Acquisition de l'équipement : Tracteur spécialisé	74 000,00	€ DETR 35%	25 900,00 €
		Département 20 %	14 800,00 €
		Autofinancement	33 300,00 €
Total des dépenses	74 000,00	€ Total du financement	74 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la demande de subvention
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

- L'agglomération Saumur Val de Loire informe le Conseil Municipal sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021.
- Madame le Maire informe que Monsieur RANGER Jean-Luc prendra sa retraite en date du 1^{er} janvier 2023, Madame DINIS CARDAO Carine prendra la relève à partir du 3 janvier 2023.
- Madame le Maire informe que le secrétariat sera fermé le 2 janvier 2023 toute la journée.
- Madame le Maire informe que la demande pour catastrophe naturelle a été refusée mais que la commune est toujours en attente de la décision pour la calamité agricole.
- Madame le Maire souhaiterait que le CCAS consacre une part de son budget « aides » pour l'assistance aux personnes habitant la commune à faire face aux règlements des factures de chauffage dus aux toitures non réparées suite à l'impact de grêlons.
- Madame ALCIDE annonce un bilan du Téléthon positif et un montant récolté de 1 211,20 €.
- Monsieur PONCHANT informe que la commune a subi pour 90 000 € de dégâts suite aux grêlons mais que l'assurance ne rembourse que 48 000 €.
- Monsieur PONCHANT informe que le SIEML a accordé les subventions demandées par la commune sur le dossier Groupe scolaire